

PROCEDURE D'AUTHENTIFICATION (Toutes professions sauf médecin)

1

Saisissez en majuscule, votre identifiant à 8 caractères reçu par courrier, puis recopiez le code de sécurité à 4 chiffres

2

Saisissez votre numéro ordinal ou, pour les orthophonistes uniquement, le code scrutin indiqué sur la notice de vote reçue par courrier puis renseignez un numéro de téléphone afin de recevoir votre mot de passe.

3

Saisissez le mot de passe à 6 chiffres reçu par sms (ou par message vocal si vous avez renseigné un numéro de téléphone fixe) puis cliquez sur « Connexion »

Information sur le numéro ordinal en page 2 de ce document

PROCEDURE D'AUTHENTIFICATION (Toutes professions sauf médecin)

Informations concernant le numéro ordinal à saisir pour vous authentifier

Pour les Chirurgiens-Dentistes :

Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription; Il est composé de caractères numériques uniquement.

Pour les Infirmiers :

Votre numéro ordinal, ou numéro national, figure sur votre carte professionnelle. Il est composé de caractères numériques uniquement

Pour les Masseurs-Kinésithérapeutes :

Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription. Il est composé de caractères numériques uniquement.

Pour les Pharmaciens :

Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription. Il est composé de caractères numériques uniquement.
La lettre ne fait pas partie du numéro ordinal.